

# La Lettre Syndicale

## de la CAPEB Deux-Sèvres

JUILLET 2020

### LE MOT DU PRESIDENT

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Nous avons tous conscience que la crise sanitaire que nous venons de traverser va laisser des traces terribles dans notre économie.

Et si la CAPEB s'est mobilisée, avec l'U2P, pour obtenir certaines mesures gouvernementales, elle continue plus que jamais ses combats en faveur des entreprises pour conforter, accélérer et sécuriser la reprise d'activité des entreprises artisanales du bâtiment.

La nomination d'Alain GRISET, Président de l'U2P, comme ministre délégué auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, chargé des PME est historique et montre que les pouvoirs publics ont pris conscience de l'importance des entreprises de proximité et des travailleurs indépendants pour la vitalité économique du pays, et de la nécessité de favoriser leur développement pour bâtir une reprise durable et lutter contre les fractures sociales et territoriales.

Durant ces trois derniers mois, la CAPEB Deux-Sèvres s'est fortement mobilisée, chaque jour, pour vous conseiller et vous communiquer, via des flash-infos, toutes les informations nécessaires en temps réel pour obtenir les aides financières, bénéficier de l'activité partielle, apporter des vérités sur des informations entendues (mais pas toujours exactes) et surtout pour conserver ce lien si important avec vous. Nous espérons que vous avez pu constater l'importance d'être adhérent à la CAPEB afin de ne pas rester isolé. **N'hésitez pas à le faire savoir à vos collègues !**

Être à la CAPEB, c'est accéder à de nombreux services, c'est avoir des conseils, c'est être accompagné, c'est bénéficier d'avantages chez des partenaires et c'est aussi et surtout, s'unir pour défendre nos entreprises face à un environnement contraignant !

Savez-vous que de nombreux collègues artisans et chefs d'entreprises militants et élus bénévoles, tous en activité, se mobilisent toute l'année pour animer, faire vivre et avancer notre CAPEB départementale ? Rien ne se fait par le fruit du hasard, tout ce que vous avez à la CAPEB Deux-Sèvres, tous les événements que nous organisons, toutes les actions que nous menons, c'est grâce à l'engagement d'artisans, comme vous, qui donnent un peu de leur temps et de leur passion pour faire avancer notre cause.

Bien sûr, nous sommes entourés d'une équipe de collaborateurs permanents, dévouée et engagée, sur laquelle nous pouvons nous appuyer et qui nous apporte les services dont nous avons tant besoin. Mais pour continuer d'avancer tous ensemble, nous avons besoin de sentir le soutien, l'intérêt et la présence de nos adhérents, et pas seulement pour les services.

Alors de votre côté, vous aussi, vous pouvez montrer votre soutien à tous nos élus et permanents qui s'engagent en faisant un geste simple : être présent à notre Assemblée Générale le vendredi 18 septembre prochain à NIORT de 10 heures à 14 heures.

C'est un temps fort de la vie de notre organisation avec l'occasion pour vous de découvrir ou redécouvrir tout ce que la CAPEB fait et ce qu'elle apporte à ses adhérents. Vous informer, discuter avec vos collègues, rencontrer nos partenaires, partager un moment convivial qui se terminera, cette année, par un barbecue auquel vous êtes convié avec votre conjoint(e).

Et puis, syndicalement, nous comptons sur la présence du plus grand nombre de nos adhérents pour montrer notre poids et notre force. C'est le seul moment de l'année où nous pouvons tous nous rassembler pour peser ! C'est important pour vous défendre, négocier et obtenir ensuite des mesures favorables.

Alors, retenez dès à présent cette date sur votre agenda et lorsque vous recevezrez votre invitation, pensez à tous vos représentants bénévoles qui s'engagent à la CAPEB Deux-Sèvres pour défendre leurs collègues. Ils se sentent vraiment soutenus lorsqu'ils vous voient à l'Assemblée Générale.

Certes, ce sont quelques heures que nous vous demandons de consacrer sur une fin de semaine, mais c'est un soutien considérable pour votre CAPEB. Et pour nous tous, élus et permanents, c'est un encouragement et du respect pour le travail accompli tout au long de l'année.

Restons unis pour être plus forts ensemble !

Sylvain MULARD, Président

### DATES A RETENIR

**JOURNÉE DÉCOUVERTE ET MOMENT CONVIVIAL** à la CAPEB Deux-Sèvres le vendredi 18 septembre de 10h à 15h.

Une occasion particulière pour découvrir ou redécouvrir tous les services CAPEB conçus pour accompagner les entreprises du bâtiment dans leur quotidien. Et un moment unique pour échanger avec vos collègues, les partenaires et profiter d'avantages tarifaires.

### ILS NOUS ONT REJOINTS DEPUIS Janvier DERNIER

EIRL VUE DU TOIT  
Beaussais-Vitré

SARL LETHU  
Lezay

SARL BIOSPHERE NT  
Niort

SARL Les Façades du Thouet  
Parthenay

SARL REAULT MICKAEL  
Nanteuil

SAS PC Distribution  
Magné

SARL Menard Electricité  
Azay le Brûlé

SARL BOIS & SAVOIR-FAIRE  
St Aubin de Baubigné

RATEAU FRERES SAS  
Thouars

EI CZERWINSKI YANNICK  
Rom

EI TAUDIERE CYRIL  
Chenay

SARL M.R.Hugues Boche  
Voulmentin

EI MICHAUD JEAN-CLAUDE  
Arçais

EURL BOISSEAU FABIEN  
Plaine & Vallée

SARL PLAZER  
Niort

EIRL DOMS PATRICE  
Airvault

EI JARRY LUDOVIC  
Le Busseau

EI VEILLON FRANCK  
Val en Vignes

MERCI DE LEUR  
CONFiance

95 %

des chantiers du bâtiment sont ouverts dont 78 % avec un niveau d'activité normal selon l'enquête flash des CERC du 29 juin.

## COVID-19 : Qu'a fait la CAPEB pour vous ?

Depuis le début de l'épidémie, la CAPEB est mobilisée pour faire entendre la voix des artisans auprès des pouvoirs publics.

Les objectifs ? Renforcer les dispositifs d'aide aux entreprises, les rendre les plus accessibles possibles et élargir leur périmètre au maximum.

### Ce que la CAPEB a obtenu pour vous

#### 1-. L'aide de 1.500€ du Fonds de solidarité

Ce fonds financé par l'Etat, les régions et les assurances, permet aux entreprises les plus petites et les plus fragiles de percevoir un soutien financier pouvant aller jusqu'à 1.500€ par mois. Nous avons milité pour :

- que ce fonds de solidarité concerne aussi les entreprises du bâtiment (ce qui n'était pas le cas dans le projet initial !) ;
- que cette aide soit éligible aux entreprises justifiant une perte de chiffre d'affaires de 50% et non plus de 70%, ainsi qu'aux entreprises en redressement judiciaire ou en procédure de sauvegarde.

#### 2-. L'aide de 1.250€ de la Sécurité Sociale des Indépendants

Pour mémoire, l'aide est de 1.250€ au maximum, variable selon les cotisations de retraite complémentaire réglées sur les revenus de 2018. Elle est nette de charges fiscales et sociales, versée directement et automatiquement par l'URSSAF si vous lui avez remis votre RIB.

Nous avons obtenu :

- que cette aide financière soit cumulable avec les autres aides existantes,
- qu'il n'y ait aucune démarche à effectuer.

#### 3-. Le recours au chômage partiel

Le dispositif d'activité partielle a permis de soulager financièrement les entreprises et de préserver l'emploi des salariés.

Nous avons oeuvré pour :

- que le dispositif soit ouvert à nos entreprises du BTP ;
- qu'il soit adapté à une reprise progressive de l'activité en fonction de votre capacité à mettre en place les mesures sanitaires et en fonction de votre carnet de commande.

#### 4-. L'annulation des charges

La CAPEB a demandé une annulation, et non un report, des charges sociales et fiscales pour les entreprises les plus en difficulté.

Le 3ème projet de la Loi de finances rectificative intègre cette annulation.

Le Gouvernement nous a entendus : les entreprises de moins de 50 salariés les plus en difficulté pourraient demander l'annulation de charges sociales (les règles précises doivent encore être précisées).

### Ce pour quoi la CAPEB continue à se battre

#### 1- La ventilation des surcoûts

Le problème des surcoûts engendrés par les mesures sanitaires constitue un frein à la reprise. Nous travaillons sur ce point en liaison avec les Ministères et la direction de l'habitat, de l'urbanisme et du paysage. Une des questions est de savoir qui va prendre en charge ces surcoûts. Il semble indispensable au minimum de répartir les coûts entre les différents acteurs de la chaîne de production et de respecter une « chaîne de loyauté économique ».

#### 2-. Le maintien du Fonds de solidarité

Il constitue un soutien appréciable mais notoirement insuffisant compte tenu de la situation critique de nos entreprises. L'aide de 1.500€ reste notamment trop faible lorsqu'elle est attribuée par exemple au chef d'entreprise et son conjoint, ou qu'il y a plusieurs dirigeants dans l'entreprise (cas des gérants minoritaires). La CAPEB soutient la demande de l'U2P de rendre éligibles les entreprises de 10 à 20 salariés.

#### 3- La prolongation du chômage partiel

La CAPEB constate qu'il y a encore près de 5% d'entreprises qui essuient un refus de la part des DIRECCTE. Les pouvoirs publics doivent faire preuve de souplesse et compréhension quant à l'instruction des dossiers et éviter les demandes exagérées de justificatifs. Nous demandons également que ce dispositif soit prolongé.

#### 4- La reconstitution de la trésorerie des entreprises

C'est une préoccupation majeure à l'heure actuelle. Les banques sont souvent trop frileuses à soutenir nos TPE, notamment dans l'octroi de PGE. Sans compter qu'il y a un vrai manque de transparence des taux lorsque l'entreprise veut rembourser par anticipation. Le problème se pose également pour les taux qui seront pratiqués après une année de remboursement, pour les échéances à suivre.

#### 5- Des assurances qui jouent le jeu !

Pour la CAPEB, la participation financière des assureurs au fonds de solidarité n'est pas suffisante. Les entreprises doivent être mieux soutenues financièrement surtout qu'elles sont de « bons clients » pour les assureurs !

#### 6- Des mesures de relance à la hauteur de l'enjeu

Nous avons bien évidemment demandé une augmentation du contingent d'heures supplémentaires entièrement défiscalisées et exonérées de charges sociales pour encourager la reprise et dynamiser l'activité sur la durée. Dans la même optique, nous avons proposé que la TVA à taux réduit (5,5%) soit accordée à l'ensemble des travaux de rénovation.

## PLAN DE RELANCE DEPARTEMENTAL : 1000 chantiers pour les Deux-Sèvres

Le Conseil Départemental des Deux-Sèvres a voté un plan de relance de 11 millions d'euros pour accompagner les acteurs de la solidarité, le monde économique et associatif.

Dans ce cadre, l'opération « 1 000 chantiers pour les Deux-Sèvres » a vocation à soutenir massivement les acteurs deux-séviens du bâtiment. Doté de 5 millions d'euros, ce dispositif facilitera la réalisation des chantiers menés par les communes et les intercommunalités à court terme en aidant ces dernières à financer (50% de la dépense HT plafonnée à 10 000€) des travaux d'investissements contribuant à l'amélioration des équipements publics : rénovation/entretien équipements scolaires, périscolaires, sportifs, culturels, voirie, espaces extérieurs....

L'objectif est de réaliser des travaux utiles partout sur le territoire et de générer un maximum de chantiers pour favoriser la reprise d'activité auprès des petites entreprises et artisans locaux grâce à l'investissement public.

Plus de détails sur le site [www.partenaires79.fr](http://www.partenaires79.fr).

## JEAN-CHRISTOPHE REPON ELU NOUVEAU PRESIDENT DE LA CAPEB

### Élection du nouveau Président de la CAPEB : Jean-Christophe REPON prend les rênes de l'artisanat du bâtiment

A la suite de l'Assemblée Générale statutaire, tenue la semaine dernière en visio-conférence, le nouveau conseil d'administration renouvelé d'un tiers de ses membres a élu aujourd'hui Jean-Christophe REPON Président de la CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, organisation représentative dont il était le 1er vice-président depuis 2019, succédant ainsi au président Patrick Liébus. En raison des postes venant à échéance, le Bureau confédéral a été en partie renouvelé.

Élu au 1er tour d'un scrutin à bulletin secret par le Conseil d'administration réuni ce matin, Jean-

Christophe Repon, maître artisan électricien à la tête d'une entreprise employant 2 salariés à Toulon dans le Var, devient donc à 53 ans le nouveau chef de file de l'artisanat du bâtiment et le 7ème président de la CAPEB depuis sa création en 1946.

Le Conseil d'administration a ensuite procédé à l'élection du nouveau Bureau confédéral, compte tenu des départs du président, d'un vice-président et du secrétaire.

Retrouvez sur notre site Internet la composition du nouveau Bureau confédéral

(<https://www.capecb.fr/actualites/jean-christophe-repon-elu-nouveau-president-de-la-capecb?c=79>)

## LA CAPEB FAIT DES PROPOSITIONS D'AMELIORATION DU PLFR 3

La Commission des Finances de l'Assemblée nationale a commencé à examiner cette semaine le projet de loi de finances rectificatives n°3 qui a fait l'objet de 1400 amendements !

Aussitôt le projet présenté en Conseil des Ministres, la CAPEB a préparé plusieurs propositions d'amendements visant à introduire dans ce projet de loi des mesures propres à soutenir les entreprises du bâtiment et leur activité. Il y a urgence, en effet, à agir dès à présent car attendre la fin de l'année reviendrait à prendre le risque de voir disparaître nombre d'emplois et d'entreprises dans le secteur.

Ainsi, la CAPEB propose aux parlementaires d'ajouter une disposition permettant d'appliquer le taux réduit de TVA à l'ensemble des travaux de rénovation,

mesure encadrée dans le temps et, en l'occurrence, jusqu'au 31 décembre 2021.

De même, la CAPEB présente à nouveau sa demande de rendre les 9ème et 10ème déciles bénéficiaires du CITE car ce sont eux qui réalisent le plus de travaux.

Dans le même esprit, elle plaide pour que les chaudières THPE soient éligibles à ce crédit d'impôt tant pour les 5ème, 8ème, 9ème et 10ème déciles. Ces chaudières, en effet, ont vocation à remplacer le parc des chaudières fioul et gaz existant, en contribuant à la diminution des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre. Il est urgent d'encourager le plus grand nombre de ménages à engager des travaux. C'est bon pour la planète et c'est bon pour nos entreprises !

45 %

des entreprises estiment que le surcoût moyen de leurs chantiers liés à la crise sanitaire est d'au moins 5%

## ACTIVITE : L'ENQUETE FLASH DES CERC DU 29 JUIN



[Voir ici le détail de l'enquête.](#)

Le réseau des CERC publie la dernière enquête de suivi de la reprise qu'il a menée du 23 au 29 juin 2020 auprès de 1 354 entreprises du Bâtiment, intervenant sur 11 005 chantiers.

Il en ressort que si les chantiers ont redémarré, le rythme de production est encore souvent ralenti. L'enquête a cherché à en connaître les raisons et propose donc un focus sur les difficultés de fonctionnement des chantiers.

## GNR :

### La CNATP obtient, avec le soutien de la CAPEB, un report d'un an

Voilà des mois que la CNATP et la CAPEB le disent aux Pouvoirs publics : la suppression de l'avantage fiscal sur le gazole non routier pèsera lourdement sur les entreprises du BTP. Ce coût supplémentaire aurait été difficile à supporter pour nombre d'entreprises en temps normal. Après le passage du Covid, c'était aller tout droit vers des faillites en série.

Le Ministère de l'Economie et des Finances a fini par l'admettre et a accédé à nos demandes en acceptant de reporter d'un an la suppression de l'avantage fiscal. Celui-ci devait se faire en 3 temps : au 1er juillet 2020, au 1er janvier 2021 et au 1er janvier 2022. Finalement, il se fera en une fois mais dans un an seulement, le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Cette disposition est prévue dans le PLFR 3. Nous saluons évidemment cette décision.

Cette victoire doit ramener les fournisseurs de matériaux à de nouvelles perspectives. En effet, beaucoup d'entre eux avaient anticipé une augmentation de la TICPE sur le GNR dès le 1er juillet et avaient donc prévu de relever leurs prix.

La CNATP a transmis à l'ensemble de ses adhérents des modèles de courrier que les entreprises peuvent adresser à leurs fournisseurs pour leur signaler que les hausses de prix prévues n'ont plus lieu d'être puisque le carburant n'augmentera pas avant un an.

Un modèle de courrier à transmettre aux clients a également été proposé pour les avertir que, grâce à cette décision, leur facture ne sera pas alourdie.

## SALON SEVRES&BAT :

Report au 5 mars 2021

Initialement prévu le 13 mars 2020 dernier, avec l'épidémie COVID -19, nous avons été dans l'obligation de reporter notre salon professionnel

Ce dernier se déroulera le vendredi 5 mars 2021 au Parc des Expositions de Niort-Noron.

**Sèvres&Bat**  
Le salon des professionnels du bâtiment

MERCI de réserver dès à présent cette date sur votre agenda.

Au plaisir de vous accueillir sur ce salon, réservé pour vous, professionnels du BTP.